

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Moselle Question écrite n° 1641

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le caractere insuffisant de l'encadrement en personnel a l'universite de Metz. Il s'avere notamment qu'en ce qui concerne les sciences, le taux d'encadrement, deja tres faible, serait encore aggrave avec l'arrivee d'un nombre croissant de jeunes etudiants au cours des prochaines annees. Il souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Outre les operations programmees au contrat de plan Etat-region (achevement du campus du Saulcy, implantation des langues a Queuleu) l'universite de Metz a beneficie au titre du plan d'urgence 1990 d'une restructuration de locaux portant sur 1 498 metres carres de salles de travaux diriges. Les constructions et les amenagements necessaires pour faire face a l'augmentation previsible des effectifs dans la prochaine periode sont actuellement en discussion dans le cadre de la contractualisation de l'etablissement en liaison avec l'elaboration du schema regional d'amenagement et de developpement des enseignements superieurs. 20 emplois d'enseignants ont ete crees a l'universite de Metz en 1990 (3 professeurs, 12 maitres de conferences, 5 professeurs agreges), auxquels viennent s'ajouter 4 transformations d'emplois en postes de professeurs. L'universite a egalement beneficie de la creation de 7 postes d'ATOS pour cette meme annee. Cet effort de rattrapage sera poursuivi dans le cadre de la politique contractuelle, afin de permettre a l'universite de Metz de prendre toute sa place dans le reseau de l'enseignement superieur lorrain.

Données clés

Auteur: M. Masson Jean-Louis

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1641 Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2347